

Publié le 25/02/2017 à 9h14 par ÉVA FONTENEAU gironde@sudouest.fr.

Nuisances sonores:les rues exposées



100 000 riverains sont touchés par le bruit trop fort de la circulation routière. PHOTO THIERRY DAVID / « SO »

GRAND BORDEAUX

La Métropole et l'Ademe proposent une aide aux particuliers pour les travaux d'isolation phonique. P. 18 et 19

ENVIRONNEMENT Le bruit routier. Une gêne pour les citadins. Pour lutter contre cette nuisance, Bordeaux Métropole et l'Ademe financent leurs travaux

ÉVA FONTENEAU gironde@sudouest.fr

In France, 86% des habitants interrogès déclarent être gênés par le bruit à leur domicile (1). Sans surprise, deux sources sont principalement pointées du doigt : le voisinage, et en tête du classement, le bruit généré par la circulation routière.

Dans l'agglomération bordelaise, 100 000 riverains sont impactès par ces niveaux de bruit supérieurs aux valeurs limites préconisées par la directive européenne. Afin de traiter les zones d'habitat les plus touchées, Bordeaux Métropole, en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'energie (Ademe), pilote une opération de résorption des points noirs du bruit routier métropolitain.

500 foyers concernés

Une étude de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) réalisée en 2013 souligne par ailleurs l'impact sanitaire, social et économique du bruit routier. Au-delà de la simple gêne, il provoquerait des troubles du sommeil, augmenterait les risques de développer une maladie cardiovasculaire et occasionnerait une perte de valeur immobilière. L'opération d'isolation concerne les 500 foyers les plus exposés. Sur les communes de Bordeaux et du Bouscat. les logements sont situés à proximité des boulevards du Président-Wilson, de Pierre-t" et Godard pour la rive gauche et du boulevard Joliot-Curie pour la rive droite.

« Cette opëration n'est pas nouvelle. En 2014, une premiëre délibëration avait eu lieu mais l'adaptation du dispositif s'était révêlée problématique. Seulement 12 personnes

« Quand on m'a offert l'opportunité de financer les travaux, j'ai plongé, jamais je neme serais lancéseul » avaient décidé d'entreprendre des travaux. Un déficit de communication sûrement, mais surtout une contrainte forte lièe à l'esthètisme de la ville de pierre. Le respect des normes patrimoniales entraîne

des surcoûts », indique Anne Walryck, vice-présidente de Bordeaux Métropole, en charge du développement durable.

Travaux financés jusqu'à 90 %

Pour rendre le dispositif plus attractif, une nouvelle délibération s'est tenue en janvier 2017. En fonction des ressources des habitants, un financement exceptionnel, entre 80 % et 90 % du montant des travaux d'isolement phonique des fenêtres et des portes, peut être accordé aux logements les plus exposés au bruit routier.

Le budget total estimé à 1,3 million d'euros est pris en charge par l'Ademe et Bordeaux Métropole. Une somme qui couvre les études techniques et les travaux. « On espère ainsi une vague de travaux de réhabilitation. L'enjeu est global car si c'est un succès, le dispositif sera étendu. Un plan de pré-



Kévin Martineau est acousticien pour la société Orféa. Il réalise à domicile et gratuitement des audits acoustiques. PHOTO THERRY DAVID

vention contre le bruit plus large pourrait alors être présenté d'ici la fin de l'année», révêle AnneWalryck.

70 décibels le jour, 65 la nuit

Unevague de courriers a dējà ētē envoyēe courant 2016 et 2017. D'autres sont à venir. Vincent Picot habite boulevard Pierret*. Il a dēcidē de sauter le pas.« Certes, on finit par s'habituer mais il y a tout de même pas mal de bruit. Quand on m'a offert l'opportunité de financer les travaux, j'ai plongē. Jamais je ne meserais lancē seul », confie-t-il. L'audit acoustique rēalisē par la sociētē Orfēa est gratuit. Kēvin Martineau, acousticien, le réalise à domicile. Il détermine l'état actuel de l'isolation des logements et si nécessaire la nature et les coûts prévisionnels des travaux d'amélioration. « En France, le seuil à ne pas dépasser est de 70 décibels le jour, (68 en Europe), et 65 décibels la nuit (62 en Europe). Que les habitants soient propriétaire occupant ou bailleur, la subvention dépend du nombre et de la nature des pièces à isoler », explique Kévin Martineau.

Pour le financement, seules les pièces de vie et la cuisine sont prises en compte. Débarras, garages, WC ou salle de bains ne font pas l'objet d'une aide. Avant que les travaux ne commencent, il faut compter une année. Les premiers chantiers débuteront ainsi en octobre prochain pour les contacts pris courant 2016. Une aide supplémentaire peut également être accordée si le foyer se situe dans le périmètre de la ville de pierre. « Nous en profiterons aussi pour établir le diagnostic thermique, d'autres aides existent pour financer ces travaux », précise Anne Walryck.

 étudelFOPréaliséeen 2014 surunéchant illonreprésentatif del 001 personnes.